

la SHPF

CONDITIONS POUR

un tournage ou un enregistrement radio à la SHPF

Pour les besoins d'un projet de tournage ou d'enregistrement radio, la SHPF met à disposition ses locaux aux conditions suivantes :

- ❶ Le projet doit avoir un lien avec l'histoire du protestantisme, de la Bible ou des religions. Pour tout autre projet, la SHPF étudiera la demande et se réserve le droit de ne pas donner suite.
- ❷ Le tournage/enregistrement radio se réalise dans :
 - ✦ la salle de lecture, les jours de fermeture de la bibliothèque au public, le lundi et le mardi ;
 - ✦ certaines pièces annexes, les autres jours de la semaine, du mercredi au vendredi.
- ❸ Les horaires de tournage/enregistrement radio sont les suivants :
 - ✦ 09h30 – 13h30.
 - ✦ 13h30 – 17h30.**ATTENTION : toute heure supplémentaire sera facturée.**
- ❹ Tarifs de mise à disposition des locaux de la SHPF
 - ✦ Demi-journée : 500€.
 - ✦ Journée complète : 900€.Un acompte d'engagement de 150€ est demandé suite à la visite de repérage.
- ❺ Une visite des locaux préalable au tournage est fortement recommandée. Ceci pour définir les possibles petits aménagements à effectuer par les équipes de la SHPF (décaler les petits meubles) et formuler les vœux de documentation à montrer (iconographie ou livres des fonds de la bibliothèque).
- ❻ Les conditions et la demande pour un tournage/enregistrement radio doivent parvenir à la SHPF (**shpf@shpf.fr**) remplies et signées 4 semaines avant la date souhaitée du projet.

Lu et approuvé

Nom, prénom et signature de la personne responsable :